

COMPTE-RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
6 MAI 2015

Présents : Gilles RUAT, Annie CARLET, Martine ROBERT, Claire VIGOUROUX, Andrée LIONNET, Chantal LIOTARD, André RICHARD, Christian BOURDIER, Christian ROYET, Pascal MARTIN, Yves ATTARD

Absents : Serge COHADE, Daniel VAUZELLE

I) Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

II) Travaux

2.1) Voirie en terre

L'entreprise PORTAL a été retenue après étude des devis.

Nous avons fait un classement des chemins, une liste prioritaire a été établie.

Le chemin de Bussac-Haut vers le GR 40 en direction de Chantuzier est très raviné.

Une convention entre la Commune de Siaugues Sainte Marie et celle de Vissac-Auteyrac a été établie et signée par les deux parties afin de refaire ce chemin.

Début des travaux en juin 2015.

Parmi les chemins retenus nous comptons ceux de :

- Limagne
- VC N°8, 600 ml à partir de POMMIER en direction de VERGONZAC
- Chemin à partir de la lagune de VERGONZAC en direction de STE MARIE DES CHAZES (400 ml)

Vote : A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux et autorise M le Maire à passer commande pour un montant qui s'élève à **10 948 € HT**

2.2) Voirie goudronnée :

Suite à la réception et à l'étude des devis l'entreprise Chevalier a été retenue.

Les routes goudronnées à refaire :

- Farges à Limagne
- Bussac-H à RD 55 en direction d'Auteyrac. Le bus du ramassage scolaire utilise ce passage.
- Accès maison ROBERT à Vergonzac
- Monplot en direction de la RD55
- Rilhac : Accès à la RD
- Quelques travaux de raccordement
- Total des travaux : 36 192 € HT

M. le maire demande au conseil l'autorisation de signer le bon de travaux avec l'entreprise Chevalier

Vote du conseil. « Pour » à l'unanimité.

III) FINANCES

3.1) Prêt à 0% pour l'achat du tracteur- tondeuse

Prix d'achat 18 600€ TTC.

La société nous propose d'effectuer le paiement en 4 échéances annuelles sans intérêts.

Soit 4 650 € sur 4 ans

Vote du conseil. Pour à l'unanimité

3.2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les dotations de l'Etat étant en forte baisse et les finances des associations de notre commune étant très saines, M. le Maire propose au conseil municipal que le montant des subventions reste inchangé en 2015 par rapport à celui de 2014.

Associations de la commune

ACCA : 190€, AFEH : 525€, Agriculture miniature : 52€, Club des aînés : 435€, Amicale des pompiers : 638€, Commerçants Artisans : 1107€, Dondu Sang : 865€, FCS : 865€, Sports et Loisirs : 896€, Sou de l'école : 48,50€ par enfant.

Tour d'Auvergne (Cycliste) 17 000 € dont 7000 € subventionnés par la Communauté de communes du Langeadois. Reste 10 000€ à la charge de la Commune

Vote Approuvé à l'unanimité

Subventions de 30 € par enfant (moins de 17 ans) résidant sur la Commune de Siaugues Ste Marie et pratiquant une activité sportive dans les associations affiliées à une fédération nationale.

Sur notre commune nous avons eu 15 jeunes inscrits la saison dernière.

Vote : Pour à l'unanimité

3.3) DM TOUR D'AUVERGNE

Le CM accepte à l'unanimité la proposition d'ajustement de crédits pour encaisser la subvention de 7 000 € versée par la Communauté de Communes pour l'organisation du Tour d'Auvergne. En contrepartie et pour respecter l'équilibre du budget, les crédits en dépense sont augmentés de 7 000 € avec un ajustement des subventions et à la demande de la trésorerie, des titres annulés et des côtes irrécouvrables

IV) DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGD 2015

Dans le cadre du projet de la Maison Communale, les travaux portant sur la partie bibliothèque sont éligibles au titre de la DGD (Dotation Générale de Développement) 2015 par les services de l'Etat (DRAC) à hauteur de 40%.

Cette réhabilitation devant s'effectuer en 2 tranches fonctionnelles, le montant des travaux concernant la 1^{ère} tranche s'élèverait à 300 814.32 € HT dont 135 765.28 € pour la partie bibliothèque.

M. le Maire propose donc d'établir une demande de subvention correspondant à 40% de cette somme auprès de la DRAC au titre de la DGD, soit 54 306.11 €.

Le plan de financement pour cette première tranche s'établirait donc ainsi avant notification des subventions demandées :

Dépense totale HT:	300 814.32 €
Recettes HT :	
G2D 2015 :	20 156.20 €
DETR 2015 :	80 029.00 €
DGD 2015 :	54 306.11 €
Autofinancement Commune :	146 323.01 €soit 48.6% de la dépense totale.

Le conseil municipal approuve l'APD et le plan de financement et autorise M. le maire à faire la demande de subvention au titre de la DGD auprès de la DRAC.

V) SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT ALLIER. LE S.A.G.E

Ce schéma d'aménagement découle d'une directive européenne concernant la gestion et la protection des eaux de surface et souterraines dans chaque bassin hydrographique déterminé préalablement.

Un document d'information très complet est consultable en Mairie.

Une délibération sur le SAGE devra être prise dans un délai de 4 mois.

VI) CONCLUSION DUP CAPTAGE DE FARGES

Le commissaire enquêteur donne un avis favorable à la mise en place des périmètres de protection tels que définis dans le dossier d'enquête publique et notamment dans le rapport de l'hydrogéologue.

Le CM approuve à l'unanimité les conclusions du commissaire enquêteur.

M le Maire propose au conseil municipal de suivre les conseils du commissaire-enquêteur et notamment :

- L'échange si cela est possible de la parcelle C 1230 appartenant à M SALGUES avec la parcelle C 779 appartenant à la section de Farges.
- De demander à l'ACCA de déplacer le poste d'agrainage placé en PPR2 afin d'éviter la prolifération de déjections animales sur cette zone

VII) ECHANGE ET VENTE DE TERRAINS

FARGES

Captage de Farges. La parcelle C 779 est un bien de la section du village.

La parcelle C 1230 est une propriété de M SALGUES.

La commune souhaiterait cet échange afin de pouvoir disposer de la parcelle C1230 située dans le périmètre de protection rapproché afin de pouvoir la clôturer et éviter toute intrusion d'animaux.

Un échange de terrain pourrait être envisagé entre la section et M SALGUES. Nous allons donc demander aux électeurs de la section de donner leur avis à travers un vote sur cet échange.

Le CM donne un avis favorable pour mettre en œuvre la procédure d'échange de terrain et donne pouvoir à M le Maire pour organiser le vote des électeurs de la section de Farges.

Consultation des électeurs le 28 juin 2015 en mairie de 8h30 à 11h30.

LIMAGNE

M et M^{me} KRASNIQI demeurant à Limagne souhaitent acheter une bande de terrain devant leur habitation. Il faut déclasser ce terrain puis le passer dans le domaine privé de la commune pour pouvoir ensuite procéder à la vente.

Le CM autorise M. le Maire à déclasser puis procéder à la vente, étant entendu que les frais de bornage et notariés seront à la charge du demandeur.

VIII) FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT (1 €PAR HABITANTS)

Le département sollicite l'ensemble des communes afin de participer à ce fond de solidarité alimenté par le Département, la CAF et la MSA, les fournisseurs d'énergie et les bailleurs sociaux.

Le CM décide de ne pas s'engager dans cette démarche.

IX) EMPLOIS SAISONNIER

Service technique :

Un jeune de la commune du 1^{er} au 31 Juillet et un autre du 1^{er} au 31 Août.

Point I :

Une jeune fille de la commune sera employée du 20 juillet au 29 août. Temps de travail 25,6 heures par semaine.

X) DIVERS

Ecole de Siaugues : Malgré la mobilisation des parents d'élèves pendant 4 jours et plusieurs contacts avec l'administration de l'éducation nationale, il n'y a pas d'ouverture de poste prévue cependant l'éducation nationale ajustera sa position en fonction des effectifs présents au jour de la rentrée. La mesure de carte scolaire prise par M l'Inspecteur d'Académie étant « *Surveillance à l'ouverture en fonction des moyens disponibles à la rentrée* » décision qui laisse planer l'incertitude sur les moyens d'enseignement mis en œuvre à la rentrée 2015.

La médaille de la famille française : la cérémonie aura lieu le 31 mai au CLSH de Siaugues, après la messe soit aux environs de 10 h 30 en même temps que la cérémonie de la fête des nouvelles mamans.

PROCHAINE REUNION LE : vendredi 10 juillet à 20 h 30